

Les Maisons des Adolescents une identité singulière au service de la santé des jeunes

07 MAI 2024 - À l'heure où les problématiques adolescentes sont nombreuses et souvent complexes, les Maisons des Adolescents (MDA) sont présentes dans tous les départements de métropole et d'outre-mer. Elles incarnent une réponse adaptée aux besoins variés et évolutifs des adolescentes et adolescents de 11 à 25 ans. Les MDA offrent bien plus qu'un simple lieu physique. Elles soutiennent un écosystème complet dédié au bien-être et à la santé de chaque jeune.

Que ce soit en matière de santé mentale, de problématiques scolaires ou professionnelles, de conflits et violences intrafamiliales, ou autres, les MDA ont largement démontré la nécessité de leur action, leur créativité et leur impact, y compris auprès des ados dits les « plus vulnérables ».

Face aux grands enjeux actuels de santé publique et de société, l'Association Nationale des Maisons des Adolescents et les MDA elles-mêmes restent pleinement mobilisées pour participer à l'élaboration de réponses innovantes. Mais pour remplir nos missions, nous nous devons de défendre auprès de nos partenaires et des pouvoirs publics une position toujours plus juste et équilibrée dans le paysage de la santé mentale.

Les MDA ont pour missions l'accueil, l'information, la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement, généralement de courte durée. S'appuyant sur des équipes pluriprofessionnelles formées et expertes du public adolescent, elles sont aptes à offrir un soutien global, allant du social au soin. Elles sont et restent des structures d'accueil ouvertes à toutes et tous, accessibles sur les territoires urbains, ruraux et numériques, et proposent un accueil généraliste et inconditionnel, sans filtre préalable et sans subordination à un projet médical.

D'autre part, les MDA assument une fonction de régulation et de facilitation d'accès aux centres médico-psychologiques (CMP) et dispositifs de protection de l'enfance. À condition d'en avoir les moyens, les MDA peuvent donc jouer un rôle de portée d'entrée privilégiée à ces ressources, sans obligation ni assignation à un niveau exclusif de spécialisation du système de soin.

Enfin, les MDA requièrent des compétences pédopsychiatriques en leur sein. Cette présence médicale suffisante est en effet une condition de la qualité des services proposés, de la viabilité de la fonction de régulation et de la fluidité des interactions avec les partenaires sanitaires.

Cette place est essentielle et doit être confortée pour permettre aux MDA de remplir leurs missions de façon toujours plus pertinente, efficace et renforcée au niveau des territoires infra-départementaux. L'ANMDA porte et continuera à porter une définition des MDA multidimensionnelle et multisectorielle. Nous le devons aux plus de 100 000 jeunes qui franchissent chaque année la porte des Maisons des Adolescents.

Contact presse : benedicte.luret@anmda.fr - 07 84 17 37 79

À Propos de l'Association Nationale des Maisons des Adolescents :

Créée en 2008, l'Association nationale des Maisons des Adolescents (ANMDA) est une association de loi 1901. Elle rassemble les 125 Maisons des Adolescents et soutient leur développement par des dynamiques locales, régionales et nationales. Sa mission est d'assurer aux populations concernées (adolescents, familles et professionnels) un service cohérent, en lien avec les besoins des territoires. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics dans l'élaboration de dispositifs relevant de leur champ de compétences.

